



PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 décembre 2010

Présidence: M. Frédéric TSCHUY

1. Appel: 82 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: AJVAZI Sejdija, BUCHS Patrick, CORNU Gabriel, GROSJEAN Roger, HEIM Marc, KRASNIQI Sadik, LUKAS Petr, MARQUES Manuel, MERMILLIOD Monique, MORISOD Anne, ROCHAT Blaise, ROCHAT Olivier, SCHENEVEY Slavojka, VUILLEMIER Carole

Absents: JASHARI Hajriz, KARLEN Dominique, SAUER Patrick

2. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2010

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président modifie l'ordre du jour de la façon suivante:

- Ajout d'un point 5 bis "Election à la COGES"
- Ajout d'un point 5 ter "Rapport N° 160 concernant un nouveau règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces"
- Ajout d'un point 13 bis "Réponse à l'interpellation de M. Maurice GAY"
- Ajout d'un point 13 ter "Réponse à l'interpellation de M. François Calame"

Mme Madeleine FOREL signale que depuis plusieurs années, elle demande que la séance du mois de décembre soit courte afin de partager un moment sympathique et chaque année on ajoute des points.

M. Christian PERRIN est exactement du même avis que Mme Forel.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à la majorité, 26 avis contraires et 9 abstentions.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a élu Mme Gaëlle PREVIDOLI et M. Jürgen VOGEL du Parti Verts et Ouverts, ainsi que M. Alexandre DEMETRIADES du parti socialiste membres du Conseil. Aucune opposition n'ayant été reçue dans les délais légaux, ils seront assermentés au point 5 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a reçu les lettres de démissions de M. Tefik RASHITI de la COFIN et de M. Knut RUPPRECHT de la COGES.
- Afin de mettre la votation de l'arrêté d'imposition en conformité avec la réglementation cantonale, la Municipalité propose d'avancer d'une semaine la séance du mois de novembre 2011. Celle-ci aura lieu le 7 novembre.
- La Municipalité a reçu une lettre du Conseiller d'Etat Pascal Broulis au sujet des apprentis sans-papiers. M. le Président en donne lecture.
- Lors des élections communales du 13 mars 2011, les candidats seront invités à prendre part au dépouillement.

5. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Gaëlle PREVIDOLI et M. Jürgen VOGEL du parti Verts et Ouverts, ainsi que de M. Alexandre DEMETRIADES du parti socialiste. Ils remplacent Mme Marlyse GRAF-ZAUGG, Mme Marianne SUESS et M. Patrice COCHET. Il leur souhaite la bienvenue.

5bis Election à la COGES

Suite à la démission de M. Knut RUPPRECHT de la COGES, le parti Verts et Ouverts présente la candidature de Mme Christine TROLLIET pour le remplacer. Elle est élue à une large majorité et 3 abstentions.

5ter Rapport N° 160 concernant un nouveau Règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces

Rapporteur : M. Yves FROIDEVAUX

En préambule, M. Froidevaux remercie le Bureau et le Conseil d'avoir accepté ce rapport un peu tardif. Il précise que ce retard était dû à la signature de la CCT, et que la commission avait convenu de déposer le rapport simultanément à cette signature. La commission ne s'est toutefois pas intéressée au contenu de cette convention, estimant que cela était du ressort des partenaires sociaux. La commission regrette encore la solidité juridique du règlement, d'où le dépôt de plusieurs amendements provenant d'imprécisions juridiques. Il souhaite qu'à l'avenir les règlements déposés puissent être vérifiés par des experts avant de parvenir au Conseil.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que la Municipalité accepte les amendements proposés.

M. Guy-François THUILLARD, au nom du parti socialiste, est particulièrement satisfait de voir qu'un certain nombre de progrès concernant ce nouveau règlement ont été faits. Le parti socialiste est également satisfait des intentions de la Municipalité et du travail de la commission dans leur volonté d'apaisement. Afin de pérenniser ces accords, il propose une adjonction aux conclusions du préavis et dépose l'amendement suivant :

- Ajout d'un point 3 des conclusions ayant la teneur suivante :
3. de charger la Municipalité, dès qu'elle a connaissance d'une dénonciation de la convention collective de travail ou de négociations, d'offrir immédiatement ses bons offices et, le cas échéant, d'en informer dans le même temps le Conseil communal et de lui soumettre une proposition de nouvelle modification du règlement, revenant à la situation antérieure.

M. Christian PERRIN est contre cette proposition car il n'y a aucune raison de lier un règlement sur l'ouverture des magasins à la signature d'une convention collective de travail. Ce sont deux choses totalement différentes et il ne comprend pas cette démarche. Il estime que cela pourrait faire échouer l'affaire et invite le Conseil à voter contre cet amendement.

M. Jacky COLOMB trouve également bizarre cet amendement. Il souligne que cela fait plus de deux ans que les partenaires sociaux sont en discussion. Il faut maintenant leur faire confiance et il ne voit pas l'utilité de rajouter ce point.

M. Jean BISCHOFBERGER abonde dans le sens de M. Thuillard et il votera cet amendement.

M. Christian UDASSE souligne le travail effectué par MM. Froidevaux et Saugy afin de parvenir à un accord. Il estime qu'en cas de problème avec une société, l'affaire reviendra automatiquement à la Municipalité. Il n'est pas d'accord d'ajouter ce point aux conclusions.

M. Knut RUPPRECHT fait remarquer que les deux parties ont négocié durement pour arriver à une situation de "gagnant-gagnant". Or, avec cet amendement supplémentaire, il estime que l'on manifeste un manque de confiance et que cela serait un mauvais message d'inclure cela. Il votera donc contre cet amendement.

M. Tefik RASHITI estime que l'amendement est bienvenu et il votera pour.

M. Marc PRUDENTE pense qu'il faut donner une chance aux petits commerces nyonnais qui doivent faire face à la concurrence des centres commerciaux dans les communes voisines.

Mme Pierrette CHENEVARD, qui faisait partie de la commission, pense qu'il est important pour la ville de Nyon d'avoir un futur, on a besoin d'avoir une ville qui se modernise et qui puisse être concurrente avec son environnement. Il y a eu de longues et difficiles négociations et il lui semble qu'il faut maintenant penser à l'avancement de notre ville.

Mme Stéphanie SCHMUTZ précise que le parti socialiste ne remet pas en cause le fait que les commerces soient ouverts plus tard, mais désire mettre un garde-fou pour protéger les plus faibles. Ils ne veulent pas changer le règlement, mais uniquement les conclusions du préavis.

M. Régis JOLY estime que cela remet en cause les négociations, car celles-ci ont porté sur l'ensemble des documents. Revenir et modifier les conclusions remet bel et bien en cause ces négociations. Il demande également un vote nominal sur cet amendement. Sa demande est appuyée par plus de 5 Conseillers.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, l'amendement est refusé par 60 voix contre, 18 voix pour et 3 abstentions (*détail des votes en annexe*).

Au vote, les huit amendements proposés par la commission sont acceptés en bloc à une large majorité et 2 abstentions.

La discussion finale est ouverte.

M. Anthony LAMBE a effectué un sondage auprès d'employés de commerce à Nyon. Une grande majorité d'entre eux est contre, certains manquent d'information. Il lui semble qu'il y a un manque de communication entre directions et employés, mais également avec les syndicats. Selon ses sources, la plupart des employés de commerce ne sont pas syndiqués. Il a demandé confirmation auprès d'Unia qui ne lui a toujours pas répondu. D'autre part, certains employés s'inquiètent de l'heure de fermeture des crèches qui devront également fermer plus tard. Il souhaite qu'un accord régional soit trouvé.

M. Tefik RASHITI trouve dommage que l'on ne sache pas ce qui a été négocié et de pousser la population à faire ses courses tard au détriment de la vie privée des vendeurs. Les employés vont rentrer très tard à la maison et ils n'ont pas les moyens de se défendre par peur de perdre leur travail. Il votera contre ce règlement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide :

1. d'accepter le nouveau règlement amendé sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des commerces ;
2. de charger la Municipalité de faire approuver par le Conseil d'Etat le nouveau règlement communal sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture de magasins, en coordonnant son entrée en vigueur avec les partenaires sociaux signataires de la CCT.

Le point 1 des conclusions est accepté à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention.

Le point 2 des conclusions est accepté à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention.

6. Rapport N° 175 concernant le vote électronique - Réponse à la motion de Mme Christine Vuagniaux et M. Robert Jenefsky pour "l'achat d'un système de vote électronique".

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

M. Tefik RASHITI précise que le règlement ne lui permettait pas d'assumer la fonction de 1^{er} nommé, vu sa démission du parti POP, il n'était dès lors pas absent comme mentionné sur le rapport.

Mme Christine TROLLIET se demande dans quel budget seront pris tous les frais d'installation du système, de paramétrages, de formation, ainsi que l'achat du PC nécessaire.

M. Anthony LAMBE, bien qu'habituellement réticent à voter pour un projet dont il voit uniquement le confort, est prêt à le soutenir pour autant que tous les votes soient nominaux et que les résultats soient mis à disposition de la presse et du public sur le site de la ville.

M. Jean-Claude MERMILLIOD précise que la formation et l'installation sont comprises dans le prix d'achat du système, en tout cas pour le démarrage. Charge après, au service informatique, de s'en occuper.

M. Tefik RASHITI pense que le règlement du Conseil devrait être modifié en fonction et de plus, il souhaite savoir qui va s'occuper du comptage des voix, est-ce qu'il s'agira des scrutateurs ou des personnes extérieures au Conseil.

M. Jean-Claude MERMILLIOD estime que le Bureau pourra débattre de ces questions et soumettre aux groupes l'option choisie. De plus, les options du logiciel pourront être changées si l'usage le demande.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 15 avis contraires et 7 abstentions

1. d'acheter le système de vote électronique proposé ;
2. d'accepter le crédit supplémentaire non compensé de CHF 21'500.- à porter au budget de fonctionnement du service informatique ;
3. d'accepter le rapport municipal N° 175, valant réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux et de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky du 22 septembre 2009 pour « l'achat d'un système de vote électronique ».

7. Rapport N° 180 concernant la Parcelle N° 762 - Octroi d'un droit de superficie onéreux sur la parcelle 762 à la route des Tattes d'Oie en faveur de la Société coopérative d'utilité publique "PrimaVesta" pour la construction d'un immeuble d'appartements protégés.

Rapporteur : Mme Josette GAILLE

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR souligne que la coopérative PrimaVesta fait partie du groupe Foncia, un important groupe français qui doit avoir les reins suffisamment solides pour apporter une caution à ce projet. Il se demande pourquoi le groupe n'est pas en mesure d'assumer cette caution et doit demander à la ville de Nyon de le faire.

M. Maurice GAY demande des explications sur le montage financier des 250 m² de locaux que la commune s'est réservé. Ceux-ci coûteront Frs 41'000.- et est-ce qu'ils seront ensuite sous-loués ou seront-ils utilisés par la commune ?

M. le Municipal Claude ULDRY répond que PrimaVesta devrait recevoir un financement de la part du canton, un prêt sans intérêt à hauteur de 20% du coût de la construction. La ville de Nyon souhaite mettre le montant de Frs 4'000'000.- comme cautionnement afin que la coopérative puisse obtenir des prêts à taux favorables. Foncia est utilisée comme régie. En ce qui concerne la question de M. Gay, il a effectivement été admis que les locaux seront loués à la coopérative et la Municipalité décidera ensuite à qui ils seront sous-loués, mais la demande en locaux est de toute façon assez riche.

M. Yves FROIDEVAUX souhaite savoir pourquoi un concours d'investisseurs n'a pas été lancé sur ce projet, la construction ayant été directement donnée à cette coopérative.

M. le Municipal Claude ULDRY précise que ces gens nous ont été conseillés comme étant des spécialistes de ce type de logements, ce qui apparaissait être une bonne solution.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention :

1. un droit de superficie onéreux sur la parcelle 762 à la route des Tattes-d'Oie est accordé à la société coopérative d'utilité publique « PrimaVesta » pour la construction d'un immeuble d'appartements protégés,
2. un cautionnement de la Commune jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 4'500'000. – est accepté,
3. les montants encaissés à titre de droit de superficie par la commune de Nyon seront affectés au compte « redevance droit de superficie » No 310.4232.00 (compte à créer sur le budget 2011).

8. Rapport N° 186 concernant le budget 2011 - Crédits d'extensions des Services industriels - Budget 2011 et prévisions 2012-2014 d'investissements.

Rapporteur : M. Christian PUHR

M. le Président du Conseil va d'abord ouvrir une discussion générale sur le budget, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les extensions des SI seront discutées et votées. Selon les articles 106 alinéa 4 et 114 alinéa 4, une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale sur le budget est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion est ouverte chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Chapitre 1 pages 9 à 24	Administration générale Charges CHF 17'805'590.00	Revenus CHF 3'564'600.00
--	--	---------------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 1 est considéré comme accepté.

Chapitre 2 pages 25 à 28	Finances Charges CHF 29'894'000.00	Revenus CHF 89'202'150.00
---	---	----------------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 2 est considéré comme accepté.

Chapitre 3 pages 29 à 39	Domaines et bâtiments Charges CHF 11'416'000.00	Revenus CHF 3'498'780.00
---	--	---------------------------------

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 3 est considéré comme accepté.

Chapitre 4 Pages 40 à 46	Travaux et environnement Charges CHF 18'707'610.00	Revenus CHF 10'058'800.00
---	---	----------------------------------

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY dépose un amendement au compte 470-4272-00 concernant une augmentation arbitraire et non justifiée des taxes d'amarrages pour les utilisateurs du port. En effet, le compte 470 est un compte dit fermé qui doit boucler avec un solde de 0. Ceci est le cas depuis toujours, avec un versement au fonds de réserve d'environ Frs 30'000.- par année soit un total actuel sur ce fonds de réserve de presque Frs 300'000.-. De plus, des imputations internes pour le service administratif et le garde-port sont ajoutées en charges pour la valeur d'un EPT. Ceci est grassement compté au vu du travail effectif pour ce dicastère. Ce poste 470 au budget ne coûte rien et de plus, rapporte des liquidités pour la commune. Il estime que le port n'est pas qu'un parking à bateaux, mais c'est une infrastructure mise à disposition pour les Nyonnais, que pour les Nyonnais, afin de leur permettre de pratiquer leur loisir ou leur sport. Le port de Nyon compte près de 370 places et touche plus de 1800 personnes. Le bateau est aussi une activité ou un sport d'équipe, qui ne coûte rien à la collectivité et même rapporte à la Ville de Nyon. Il demande de ne pas faire de cette infrastructure communale un cas spécial en taxant exagérément ses utilisateurs. Bien que conscient que quelques aménagements de moindre importance aient été faits au port et que les tarifs n'ont pas changé depuis quelques années, il propose de réduire l'augmentation à 5% au lieu des 15% demandés par la Municipalité.

L'amendement est donc le suivant :

Le montant du compte 470-4272-00 est fixé à Frs 205'000.- soit une augmentation des taxes d'amarrages de 5%.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que l'année dernière la COFIN a demandé des mesures d'économies et de nouvelles recettes pour le prochain budget. C'est ce qui a été fait dans ce cas, les taxes d'amarrages n'ayant pas été revues depuis très longtemps. Il s'agit uniquement là de l'ajustement de l'indice du coût de la vie depuis la dernière augmentation. Il faut rester cohérent avec le budget présenté et, s'il comprend l'argument, il faut savoir que l'augmentation par rapport au prix de l'amarrage, qui est extrêmement favorable, est tout à fait supportable.

M. David SAUGY souligne que cet amendement ne va pas changer le budget, puisqu'il s'agit d'un compte fermé et que les éventuels excédents de recettes seront passés par des comptes de réserve. Il ne s'agit dès lors pas d'une démarche d'économie.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT pense qu'il est préférable de verser un peu plus dans le fonds pour l'aménagement des rives du lac et l'amélioration du port.

M. André CATTIN n'est pas d'accord lorsque l'on dit que cela n'a pas d'incidence sur les finances, cela réduit l'endettement, même si ce n'est que Frs 20'000.-.

M. Jacky COLOMB propose, en gardant à l'esprit un souci d'environnement, de ne pas surtaxer les voiliers, mais uniquement les bateaux à moteur.

M. Maurice GAY rappelle que le port concerne des gens qui font du sport, des Nyonnais exclusivement, et qu'on les taxe arbitrairement. Si on cherche des économies, il y a d'autres endroits où on peut en trouver.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait remarquer que ces interventions montrent la difficulté de faire des économies ou de trouver de nouvelles recettes. Chaque fois qu'un compte est touché, il y aura toujours une personne pour trouver qu'il faut aller chercher ailleurs. Un nombre incroyable de mesures ont été étudiées pour essayer d'économiser ici ou là.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé à la majorité, 18 avis favorables et 11 abstentions.

La discussion sur le chapitre 4 se poursuit.

M. Bernhard WILLI intervient au sujet du compte 430-3142 et la remarque en page 9 du rapport, qui mentionne que des économies seront réalisées dans l'entretien des chaussées et trottoirs et des travaux retardés. Il signale que l'entretien laisse déjà à désirer et des affaissements de chaussées ou de grilles peuvent être constatés (dallage de la rue de la Gare ou rue de la Morâche).

Il rappelle que la commune sera considérée comme responsable en cas d'accident, car non conforme aux directives VSS. Si l'on n'entreprend pas ces travaux maintenant, cela coûtera beaucoup plus cher plus tard. Il déposera prochainement une motion à ce sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre 4 à une large majorité, 3 avis contraires et 3 abstentions.

Chapitre 5 **Instruction publique et cultes**
Pages 47 à 52 **Charges 2'086'210.00** **Revenus CHF 1'209'000.00**

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 5 est considéré comme accepté.

Chapitre 6 **Police**
Pages 53 à 58 **Charges CHF 11'939'850.00** **Revenus CHF 6'291'000.00**

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB souhaite savoir quelles sont les suites de la récente décision du Conseil communal de Prangins de refuser de financer les trois postes supplémentaires d'aspirants de police pour 2011.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que cela n'a pas d'incidence sur le budget étant donné qu'un préavis a été déposé. Prangins l'avait mis dans le budget, toutefois, même refusé, cela ne préteinte pas l'avenir des relations avec cette commune.

M. Dominique ROUX souhaite augmenter le montant des amendes pour augmenter les revenus.

M. Christian PUHR fait remarquer que le montant des amendes est en augmentation au budget, notamment grâce à l'amélioration des radars.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le chapitre 6 à une large majorité et 1 avis contraire.

Chapitre 7 **Affaires Sociales**
Pages 59 à 66 **Charges CHF 28'659'250.00** **Revenus CHF 3'158'550.00**

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 7 est considéré comme accepté.

Chapitre 8 **Services Industriels**
Pages 67 à 71 **Charges CHF 46'205'860.00** **Revenus CHF 48'707'800.00**

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 8 est considéré comme accepté.

Crédit d'extensions des Services Industriels,
Pages 76 à 78 pour un montant de CHF 5'533'000.00

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Les crédits d'extensions des Services Industriels sont considérés comme acceptés.

La discussion générale finale sur le budget est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'adopter le budget ordinaire de la Ville pour l'année 2011 dont les totaux se présentent comme suit:

Charges : CHF 166'714'370.00

Revenus : CHF 165'690'680.00

Excédent des charges : CHF 1'023'690.00

- d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services Industriels pour l'année 2010 (participations des tiers et subventions à déduire), soit

Service des eaux CHF 1'739'000.00

Service de l'électricité
et de l'éclairage public CHF 2'622'000.00

Service du gaz CHF 1'172'000.00

Total des extensions CHF 5'533'000.00

La participation des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Les dépenses effectives ne devront pas excéder CHF 2,5 millions avant déduction des recettes.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services Industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

- de prendre acte des investissements prévus en 2011 et des prévisions 2012-2014 d'investissements.

9. Préavis N° 195 concernant un crédit de réalisation de CHF 1'890'000.- TTC pour l'agrandissement du dépôt des biens culturels pour le Service de la culture et le Service de défense incendie et de secours, les équipements d'exploitation et le déménagement des collections.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Préavis N° 196 concernant des crédits supplémentaires au budget 2010 pour un total de CHF 280'200.- deuxième et dernière série (montant entièrement compensé).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Préavis N° 197 concernant un crédit de CHF 230'000.- TTC pour l'élaboration d'un schéma directeur, d'un PPA et d'une étude de faisabilité financière du secteur Mangette (gare des Plantaz).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Préavis N° 198 concernant la mise en place d'un réseau de vélos en libre service. Demande de crédit de CHF 210'000.- et demande de crédit supplémentaire de CHF 20'000.- sur le budget 2011.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise qu'une plaquette éditée par le Conseil régional sur le sujet est à disposition à l'entrée. Il est important que les membres de la commission puissent l'étudier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Réponse à l'interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER au sujet de l'affichage. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER répond : "Je remercie la Municipalité de sa réponse qui est bien celle que j'attendais, ne croyant pas vraiment que c'était par oubli - certains municipaux étaient à l'étranger- qu'elle n'avait pas réagi au placardage de l'affiche de l'UDC, mensongère et insultante à l'égard des immigrés, alors qu'elle s'était prononcée sans ambiguïté contre la dernière affiche des xénophobes, qu'elle avait interdite, et contre les deux précédentes, qu'elle avait dénoncées. Dans sa réponse, la Municipalité insinue que c'était une erreur de sa part d'avoir interdit l'affiche contre les minarets, en avançant la ritournelle d'usage, qu'en faisant cela "la Municipalité avait pu constater qu'elle lui avait fait une belle publicité". J'aimerais entendre comment elle a bien pu échafauder de telles constatations, sur quels critères. En réponse plus précisément à ma demande d'émettre un communiqué de presse dénonçant l'affiche délictueuse, la Municipalité semble étayer son refus en invoquant la liberté fondamentale des médias de publier ou de ne pas publier le communiqué en question. C'est tout à fait vrai, mais si la volonté politique avait été de faire un communiqué de presse, on aurait bien vu qui de la Municipalité ou des médias avait péché.

La fin de la réponse de la Municipalité est un exercice en banalités pieuses sur la noblesse de la démocratie et la façon dont les élus doivent débattre des opinions diverses dans "le respect des uns et des autres". Je vous l'accorde et je me soumetts toujours bien volontiers à un tel débat pour autant que ceux qui sont d'une opinion diverse de la mienne défèrent eux-mêmes aux mêmes valeurs démocratiques d'un pays qui respecte tous ses engagements internationaux, les conventions humanitaires et toutes les femmes et hommes de notre pays, dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs couleurs de peau et aussi de leur statut social. De ne pas répondre à la violence visuelle et verbale des affiches xénophobes et des idées bien plus précises qui les portent est une solution de lâcheté comme on l'a vu trop souvent dans l'Histoire récente. Il faut justement y répondre constamment en stigmatisant ses auteurs. Je sais qu'il est difficile de contrer par des arguments rationnels ce qui fait appel à l'irrationnel et à l'émotionnel mais il faut s'y atteler et je m'y attellerai."

M. Braulio MORA trouve scandaleux que la Municipalité ait autorisé Clear Channel à placarder l'affiche dans le quartier de la Redoute où de nombreuses nationalités se côtoient en parfaite harmonie. Au vu des efforts de la Municipalité pour l'intégration des étrangers, il souhaite que le choix des emplacements soit plus judicieux.

M. Tefik RASHITI trouve que la Municipalité a raison de dire que l'on vit dans un pays démocratique et d'avoir la possibilité de s'exprimer, mais il y a des limites. Il aurait envie de déchirer ces affiches, mais ne veut pas s'abaisser à cela. Il pense que l'UDC va continuer à stigmatiser les étrangers et les Suisses issus de l'immigration.

M. Christian UDASSE précise que l'UDC se bat contre les criminels étrangers et les délinquants et non contre ceux qui sont bien intégrés.

M. Anthony LAMBE constate que l'UDC prétend se baser sur une expression qui n'a aucune connotation raciale. Toutefois, pour des personnes d'autres cultures, cette expression, ils ne la voient pas au sens figuré. Il demande à l'UDC nyonnaise de se distancer publiquement des connotations raciales de l'affiche, si elle n'est pas d'accord avec la campagne nationale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13bis Réponse à l'interpellation de M. Maurice GAY au sujet du logement. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY remercie la Municipalité pour sa réponse ponctuelle, mais ne l'ayant vue que tardivement ce jour, il réserve sa réponse pour la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13ter Réponse à l'interpellation de M. François CALAME au sujet de la Grenette. (en annexe)

M. le Municipal Claude ULDRY propose de considérer cette réponse comme déposée et d'ouvrir la discussion lors du prochain Conseil, l'interpellateur ayant également reçu la réponse ce soir.

14. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que l'éclairage de fête mis en service le 3 décembre 2010, est entièrement pourvu d'ampoules LED. La puissance passe de 15 watts à 1,5 watts, soit une diminution d'énergie de 90%.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise, qu'en concertation avec Mme Josette GAILLE, la Municipalité répondra à sa demande d'extension des horaires de la piscine du Rocher à midi à une date ultérieure, sachant que si une réponse devait être faite maintenant, elle serait négative.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Doris ULDRY au sujet des panneaux de directions à la gare. Sa demande n'est pas réalisable mais il en sera tenu compte dans le cadre du réaménagement de la place de la gare. Elle signale par ailleurs que 6 panneaux avec des plans de ville complets sont disposés dans la ville dont 2 à la gare. Elle lui répond également au sujet du giratoire à la route de Signy, et précise que celui-ci est provisoire. D'ici 2012, après étude, un projet de giratoire définitif, qui tiendra compte de ce problème, sera construit.

Mme la Municipale signale encore à Mme Inès ABEYA que le parking au bas de la Vy-Creuse a été fermé côté Lausanne pour des raisons de sécurité, la circulation devenant difficile à certaines heures. Cette fermeture ne pose pas vraiment de problème, ceci d'autant plus que l'on voit distinctement si une place est disponible. De plus, si nécessaire, il y a assez de place pour tourner.

Concernant l'intervention de M. Robert JENEFSKY au sujet de la cour Francina, elle précise que cette cour est sur le domaine privé, raison pour laquelle la plaque est brune et non bleue. Les services communaux n'ont pas à intervenir sur l'entretien de cette plaque. Toutefois, avec l'accord de l'interpellateur, une lettre sera envoyée aux propriétaires afin de les encourager à faire ces démarches.

Enfin, elle informe le Conseil que la communauté tarifaire Mobilis a été mise en route ce jour, avec quelques petits couacs mineurs. Quelques adaptations seront faites ces prochains jours.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Christian PUHR au sujet de l'écoulement de l'eau par jour de pluie au passage souterrain derrière la gare. Il précise que des négociations sont en cours pour avoir l'autorisation de faire ces travaux car la ville, les CFF et le Nyon-St-Cergue sont concernés.

Il répond plus précisément à M. Braulio MORA concernant le sentier de Prangins et précise que les services sont en train de chercher la meilleure solution possible.

Enfin, il précise à M. Maurice GAY que les utilisateurs du port ont été convoqués en début d'année pour leur présenter un avant-projet de réaménagement du port afin de trouver un certain nombre de places supplémentaires.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Inès ABEYA au sujet du prix du Développement Durable. Il rappelle que le terme "développement durable" est une formule souvent utilisée mais pas toujours comprise. Il précise que ce prix est attribué par un jury, que le prix vise à encourager des réalisations qui démontrent une prise en compte équilibrée des trois impératifs essentiels pour un développement durable : l'efficacité économique, l'équité ou la solidarité sociale, et la protection de l'environnement.

La Municipalité et le jury ont été très satisfaits de cette première édition et espèrent, par la mise en valeur des trois premiers lauréats, avoir suscité d'autres initiatives et recevoir de nombreuses candidatures pour l'édition 2011 du prix. *(texte intégral en annexe)*

M. le Syndic répond encore à Mme Josette GAILLE concernant les préavis non-bouclés. Il reconnaît qu'elle a raison et que cela pose un problème. A ce jour 82 préavis ne sont pas bouclés, ce qui est trop. Les services sont réticents à fermer un préavis lorsqu'il y a encore des risques de recevoir une facture, de trouver une malfaçon ou des subventions à recevoir. Le risque est alors de devoir représenter un préavis, mais il est vrai que certains restent ouverts au-delà du raisonnable. Une démarche a été entreprise afin d'accélérer la procédure de bouclage. La commission de gestion sera également contactée. *(texte intégral en annexe)*

15. Divers et propositions individuelles

M. Robert JENEFSKY remercie la Municipalité pour les trois volets d'informations fournis au Conseil. Concernant l'avancée de la planification du secteur du Stand, le parti Indépendant a des questions qu'il soumettra sous forme d'interpellation lors du prochain Conseil.

M. Jacky COLOMB réagit à la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet du giratoire à la Levratte. Il estime qu'il y a des choses très faciles à faire pour l'améliorer et ceci sans attendre 2012. Le centre qui fait actuellement env. 1,50 m de diamètre doit être agrandi. De plus, les poteaux qui soutiennent les feux, qui ne sont plus en service, devraient être enlevés, car ils donnent l'illusion que l'on entre dans un carrefour plutôt que dans un giratoire. Il s'agit de mesures qui ne coûtent pas cher, mais dès lors les voitures devront faire un léger virage.

M. Yves FROIDEVAUX a constaté qu'une ouverture des commerces jusqu'à 19h00 le samedi 18 décembre 2010 a été autorisée, ce qui, selon lui, est contraire au règlement. De plus, le délai pour une telle annonce est de 6 mois, or dans ce cas, il était de 6 semaines et à sa connaissance le syndicat UNIA n'a jamais été consulté sur cette mesure. Il souhaite savoir si la Municipalité va désormais appliquer clairement le nouveau règlement, puisque ce n'est pas le cas actuellement.

M. Tefik RASHITI signale qu'il déposera prochainement une motion "Nyon, hors OGM".

M. David SAUGY retire officiellement sa motion de 2006 qui concernait les heures d'ouverture des commerces à Nyon, vu que le nouveau règlement a été accepté.

M. Grégory DURAND signale que le rapport 158, au sujet des vestiaires de Marens, n'a toujours pas été rendu par la COGES, car elle attend toujours certaines réponses.

M. Marc PRUDENTE trouve l'abandon du préavis 74, au sujet du chauffage à distance, annoncé par Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lors de la séance du 4 octobre 2010, est prématuré. D'une part, nous sommes toujours dans l'attente des résultats des campagnes de sondage des puits de géothermie profonde qui relèveront les capacités énergétiques à disposition et, d'autre part, la quantité d'énergie à disposition dans les bassins de la STEP, qui se situe à environ 4 mégawatts, soit l'alimentation de 800 appartements, n'a jamais été étudiée pour une éventuelle reprise énergétique. Il demande que le Conseil, ou au moins la COGES, puisse être informé des raisons qui ont poussé la Municipalité à retirer ce préavis.

Mme Florence DARBRE GUBBINS fait remarquer que le trottoir côté lac à l'avenue des Eules, vers le giratoire est interrompu par la bretelle menant à la Coop. Il serait judicieux de signaler le passage entre les deux trottoirs, qui, par ailleurs, ne sont pas alignés. La même remarque s'applique pour le trottoir qui longe la route de Signy au niveau du chemin de Pré-Cossy. Des aménagements et marquages sont en cours de réalisation, elle ose espérer qu'un signallement clair sur la chaussée indiquera le passage piétons.

D'autre part, elle souhaite une démarche administrative simplifiée pour la gestion de location de salles, particulièrement pour les écoles. En effet, il faut contacter la direction des écoles pour louer une salle de classe, le service des bâtiments pour les accès aux bâtiments et enfin le service des sports et manifestations pour une salle de rythmique. Elle souhaite que les demandes soient centralisées et ainsi n'avoir qu'un seul interlocuteur.

M. Jean-Robert DOUSSE remercie toutes les personnes qui ont œuvré au déneigement de la ville et particulièrement ceux qui ont cassé la glace à la rue de la Gare. M. le Municipal Claude DUPERTUIS transmettra avec plaisir ces remerciements.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait un bilan de l'année 2010. (*texte en annexe*)

A 22h. 55, M. le Président lève la séance et la Municipalité convie le Conseil à une verrée de fin d'année.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : La Secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

- Annexes :
- Liste des commissions
 - Vote nominal
 - Réponse à l'interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER
 - Réponse à l'interpellation de M. Maurice GAY
 - Réponse à l'interpellation de M. François CALAME
 - Réponse à la question de Mme Inès ABEYA
 - Réponse à la question de Mme Josette GAILLE
 - Allocution de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT